



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just en Chaussée
Commune de Noroy

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2018

Président : Pierre Wellecan, Maire

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de WELLECAN FABIENNE – GAUDELET STEPHAN-
DESFORGES LAURE (pouvoir donné à KUZNIEWICZ DANIEL)

Secrétaire de séance : Mr KUZNIEWICZ Daniel

1/ Fixation des tarifs des colis des aînés et du repas de Noël

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de proposer deux sortes de colis aux aînés de plus de 65 ans : un colis traditionnel d'un montant de 35 euros maximum ou un colis prestige pour un montant maximum de 46 euros. Ces colis seront distribués aux aînés le dimanche 9 décembre 2018 à la mairie. Le colis traditionnel sera commandé à l'épicerie COCHET de Lieuvillers et le colis prestige sera commandé à la boutique Valette de Fitz James « aux délices de la table ».

Les membres du Conseil Municipal décident, après en avoir délibéré, de choisir le menu à 35 euros pour le repas du dimanche 9 décembre 2018 qui aura lieu au restaurant d'Argenlieu « La palmeraie ». Les repas seront gratuits pour les personnes habitantes le village ayant plus de 65 ans.

2/ Décision modificative n° 5 - 2018

Achat de terrain – Bassin de rétention des eaux

Concernant les précédentes délibérations prises pour acheter le bassin de rétention des eaux, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à faire une décision modificative n° 5 pour un montant de 3000 euros en crédit supplémentaire à l'opération n° 10042 en dépense d'investissement.

3/ Décision modificative n° 6 – 2018

Manque de crédit au chapitre 65

Afin de pouvoir mandater le dernier paiement de l'année 2018 les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à faire une décision modificative n° 6 pour un montant de 4500 euros qui sera versé au syndicat du regroupement scolaire.

4/ Nomination d'un conseiller municipal pour la commission électorale de contrôle

Vu la réforme électorale, à compter du 1er janvier 2019 les commissions de contrôle seront nommées par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle que ni le Maire, ni un adjoint ou conseiller ayant délégation ne peut se présenter pour faire partie de la commission de contrôle. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décide de retenir la candidature de Madame HURTREL Céline

5/ Convention d'adhésion d'un service de paiement en ligne par internet par prélèvement bancaire des titres émis par la collectivité

Une convention signée avec la trésorerie permettra à l'usager de payer ses factures par internet sur le site « PAYFIP » par le biais d'un prélèvement bancaire. Ce nouveau dispositif permet de payer sans se déplacer, plus de chèque, plus d'espèces, avec un service gratuit et sécurisé disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sans coût supplémentaire.

5/ Questions diverses

- Fixation des dates des manifestations de l'année 2019 (calendrier joint au compte rendu)
- La date du 12 janvier 2019 est retenue pour la tenue d'une prochaine commission travaux
- Pierre WELLECAN : donne des nouvelles du dossier de l'école de musique, un courrier de refus de paiement a été envoyé à la préfecture. Un second courrier est parti au syndicat de l'école de musique pour demander une liste bien précise des données du fonctionnement. Une prochaine réunion aura lieu en sous-préfecture pour trouver une solution pour les 8 communes sur 11 qui souhaitent la dissolution de ce syndicat.
- Cédric PHLYPO : propose des demandes de devis pour la réfection de chemins
- Brigitte BOURGUIGNON : demande l'élagage des arbres sur les trottoirs, ils prennent de plus en plus d'ampleur en largeur et en hauteur.
- Le dysfonctionnement d'un lampadaire rue des moutons est également signalé

Fin de la séance à 20 H 00